

# COMMUNE DE PRIAY

Le 18 décembre 2017, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, ne comportant pas le quorum nécessaire pour délibérer, a dû annuler sa réunion.

Etaient présent(e)s : Jocelyne ARENA, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Eric TEYSSIER, Fabienne CHARMETANT, Daniel JANIN, Sylvain GIRARD.

La réunion du Conseil Municipal a été reportée au 26 décembre 2017 à 20 heures par une convocation en date du 19 décembre 2017.

## **Compte–rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2017**

Présent(e)s : Gérard THEVEAUX, Jocelyne ARENA, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Sacharalen CAPRON, Fabienne CHARMETANT, Daniel JANIN, Sylvain GIIRARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Christian OWCZAREK, Didier PAUCHET, Virginie CHARPENTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Christian HEYBERGER donne pouvoir à Wilfried RODEMET, Jean- Claude AUSINA donne pouvoir à Jocelyne ARENA, Eric TEYSSIER donne pouvoir à Gilles MAJORCZYK.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

## **DELIBERATIONS**

### **1) Portant sur une décision modificative n°5-Budget principal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits au budget principal de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes:

Augmentation de crédits pour travaux PMR mairie 9 000.00€, réseaux de voirie 3 150.00 €, mobilier 2 650.00€. .Diminution de crédits: concessions (logiciels) 1 168.00 €, terrains aménagés 1 500.00 €, installations générales (église) 2 132.00 €, augmentation de recettes : amendes de Police 3 500.00 €

Adoptée à l'unanimité

### **2) Portant la fixation du montant des indemnités aux élus.**

Vu la délibération n° 2017-043 décidant la suppression d'un poste d'adjoint vacant, En vertu de l'article L2123-24-1-II du CGCT qui précise que dans les communes de moins de

100 000 habitants, il peut être versé une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Monsieur le Maire propose d'allouer, à compter du 1er janvier 2018, une indemnité mensuelle à M. Jean-Claude AUSINA, conseiller municipal, égale à 1.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Adoptée à l'unanimité

### **3) Portant sur la mise à jour de la longueur de la voirie communale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de fonctionnement est calculée en outre à partir de la longueur de la voirie communale.

En fonction des opportunités, une voie de lotissement a été intégrée dans la voirie communale et il convient aujourd'hui de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour de la longueur soit:

Une longueur de 250 m pour le lotissement " Les Grandes Champagnes".

Adoptée à l'unanimité

### **4) Portant sur une motion concernant l'impact du projet de loi de finances 2018 sur le budget de l'Agence de l'Eau.**

Le Projet de Loi des Finances 2018 conduira, s'il est adopté en l'état, à une diminution drastique des moyens financiers de l'Agence de l'Eau.

Les mesures proposées remettent en cause de façon dommageable le principe essentiel de la politique de l'eau en France: "*l'eau paie l'eau*". Ce fonctionnement a fait preuve de son efficacité au cours des dernières décennies en donnant aux Agences de l'Eau des moyens d'investissement puissants qui ont permis d'importantes avancées à la fois en termes d'assainissement et d'amélioration de la qualité des eaux, de prévention de la ressource en eau et de restauration physique des cours d'eau et des habitats naturels.

Le Conseil Municipal demande le retrait pur et simple des dispositions prévues dans le Projet de Loi des Finances 2018 qui porte sur le budget de l'Agence de l'Eau, afin qu'elle se centre sur les missions qui sont à l'origine de la taxation élevée qu'elle opère sur les consommateurs.

Adoptée à l'unanimité

### **5) Portant sur le projet de construction de bâtiments modulables-accueil périscolaire/classe:**

#### **- Présentation du projet :**

Du fait de l'augmentation des effectifs des écoles maternelles et primaires, du périscolaire et des temps d'activités périscolaires, deux ouvertures de classe ont été faites en deux ans .il

est nécessaire de proposer plus d'espace scolaire compte tenu que la population de la commune augmente chaque année.

Le choix s'est porté pour ce projet d'extension sur l'achat de 3 bâtiments de 55m<sup>2</sup> environ, servant à l'accueil ou de salle de classe, et équipés de sanitaires et d'un vestiaire; ces bâtiments modulables seront posés sur des ouvrages bétonnés sur un terrain jouxtant l'école. Le coût estimatif total du projet s'élève à 402 300 € HT.

Daniel JANIN fait remarquer que le coût du projet sera difficilement programmable au budget 2018 et qu'une étude pour ce projet aurait pu être menée sur le bâtiment communal jouxtant l'école, située rue de la Rivière. Monsieur le Maire fait remarquer qu'une réflexion a été faite et que la configuration du rez-de-chaussée ne permet pas de faire 3 salles compte tenu de la présence d'un mur central et de la superficie insuffisante.

### **- Choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.**

Dans le cadre de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour établir le dossier d'aménagement de bâtiments modulables, trois cabinets d'architecture ont été consultés:

- Cabinet ESPACE PROJET ARCHITECTURE à Ambérieu en Bugey,
- Cabinet DOSSE à Bourg en Bresse,
- Cabinet PERNICI à Bourg en Bresse.

Avec le cahier des charges suivant et un montant prévisionnel global des travaux :

de 360 000.00 € HT pour étude d'Avant-Projet et dossier de consultation des entreprises et travaux

Les trois cabinets ont transmis leurs offres :

- Cabinet ESPACE PROJET ARCHITECTURE: 10.8 % du montant total des travaux soit 38 880.00 € HT.
- Cabinet DOSSE: 11.5% du montant total des travaux soit 41 400.00 € HT.
- Cabinet PERNICI. 11.5% du montant total des travaux soit 41 400.00 € HT.

L'offre du Cabinet ESPACE PROJET ARCHITECTURE est retenue.

Adoptée à l'unanimité

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission urbanisme**

Lors des réunions du 17 novembre et du 13 décembre 2017, la commission a examiné les dossiers suivants:

- permis de construire:
  - rénovation d'un bâtiment existant en 2 logements, hameau de Bellegarde section cadastrale D n° des parcelles 941-943-1839-1840, avis favorable.
  - extension bâtiment existant, 162 chemin de Bel Air section cadastrale D n° des parcelles 1873-1874-1875-1871, avis favorable.

- construction d'une maison individuelle, chemin des Guers Lot A section cadastrale D n° de parcelle 294, demande de pièces complémentaires.
- construction d'une maison individuelle, chemin des Guers Lot B section cadastrale D n° de parcelle 294, demande de pièces complémentaires.
- construction d'une maison individuelle, chemin du Boudre, lot B, section cadastrale D n° de parcelle 1988, demande de pièces complémentaires.

- permis d'aménager:

- création d'un lot à bâtir usage d'habitation, section cadastrale D n° des parcelles 2603-2606, "La Fortillière", avis favorable avec réserves.

- déclarations préalables:

- modification de façades, section cadastrale D n° des parcelles 1686-1909-926, hameau de Bellegarde, avis favorable.
- installation d'une centrale photovoltaïque, section cadastrale D n° des parcelles 2577, 33 chemin de la Grobe, avis favorable.
- remplacement de toutes les menuiseries, section cadastrale E n° de parcelle 2015, Les Hutins, avis favorable.
- création abri de voiture, ajout de menuiserie, section cadastrale C n° de parcelle 799, avis favorable.
- division parcellaire en vue de construire- 1 lot A. section cadastrale D n° de parcelle 868, Chemin de Charnoz, avis négatif.
- division parcellaire en vue de construire- 2 lot B et C. section cadastrale D n° de parcelle 867, Chemin de Charnoz, avis négatif.
- division en vue de construire, section cadastrale D n° de parcelle 1949, Chemin des Valettes, pas d'objection.
- création abri de jardin, piscine et clôture, section cadastrale D n° des parcelles 2574, 323 Chemin du Biez, avis favorable.

- déclaration d'intention d'aliéner: pas de préemption pour:

- le terrain, section cadastrale D n° des parcelles 879-2610-2613-2614-2617, 402 montée de Bellegarde.

- les maisons suivantes:

- section cadastrale D n° des parcelles 2390-2395-2399, 200 montée de Bellegarde, lot 3 "Le Clos du Pré Fleuri".
- section cadastrale E n° de parcelle 651, 24 impasse des truites.
- section cadastrale E n° de parcelle 1464, 579 rue des Champagnes.
- section cadastrale E n° de parcelle 1762, 654 rue des Champagnes.
- section cadastrale E n° de parcelle 1679, Lot 6 "Les Grandes Champagnes".

- section cadastrale D n° des parcelles 2363-2539, 316 chemin des Roliettes.
- section cadastrale D n° de parcelle 1911, 256 chemin des Sablons.

### **Commission affaires scolaires et jeunesse.**

Concernant les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 2019, le questionnaire envoyé aux familles par voie électronique par la Communauté de Communes, pour connaître leurs souhaits, a connu un taux de réponses assez faible (seulement 33% des familles ont répondu) et les résultats donnent des indices de satisfaction. Un sondage par la Commune est en cours, les réponses doivent être rendues avant le 08 janvier ; les parents doivent faire connaître leur position : soit pour le maintien de la semaine à 4,5 jours soit pour le retour à la semaine de 4 jours, et répondre s'ils ont besoin d'un moyen de garde pour leurs enfants le mercredi matin.

Un Conseil d'école extraordinaire devra être programmé début janvier 2018 afin que les vœux de toutes les parties soient transmis avant le 19 janvier au directeur d'académie des services de l'éducation nationale.

La Communauté de Communes adhère au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui a pour mission d'aider les élèves en grandes difficultés dans les collèges. 15 élèves ont été recensés au collège de Pont d'Ain et 3 à celui de Poncin. Un budget de 3600 € a été attribué par la Communauté de Communes pour cette action et une subvention de la CAF de 6270 € a été allouée.

### **Commission cantine.**

Le repas de Noël a compté un effectif de 125 enfants soit 15 en plus de la moyenne des repas habituels. Des parents bénévoles ont participé au bon déroulement du repas.

### **Commission communication nouvelles technologies.**

Les armoires de raccordement en fibre optique du village vont être raccordées au centrale téléphoniques Orange de Dompierre -sur- Veyle courant avril 2018. Ces raccordements font partie des travaux nécessaires à l'échelle du département afin qu'Orange soit présent en tant que fournisseur d'accès Internet pour la fibre optique auprès des particuliers.

### **Centre Communal d'action Sociale.**

La conférence, sur le thème de la transmission du patrimoine, organisée en partenariat avec le CLIC le 29 novembre a réuni 50 personnes. Le public a été très intéressé par l'exposé de Maître Pierre Bouvard.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DE CERDON.**

### **Commission Ecocitoyenneté, ordures ménagères et assainissement non collectif.**

Une réunion s'est tenue le 15 novembre 2017.

- Les orientations stratégiques portées par ORGANOM pour les 3 années à venir concernant le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ont été présentées. Il s'agit surtout de diminuer l'enfouissement des déchets. Une baisse de 30% des quantités de déchets mise en décharge devra être atteinte en 2020 et de 50 % en 2025.

- Mises aux normes des déchetteries: une étude est en cours concernant la sécurité des usagers, les conditions de travail et la circulation des véhicules à l'intérieur des déchetteries.

- SPANC: par un courrier du 25 octobre, l'Agence de l'Eau annonce son désistement de l'aide qu'elle accordait aux réhabilitations des installations (soit 3300 € par installation); le Conseil Départemental apporte une aide de 20% pour un montant de travaux de 7000 € maximum.

### **Commission Tourisme et Economie touristique.**

Une réunion s'est tenue le 20 décembre 2017.

Le bilan de la saison touristique est très positif. La fréquentation des Offices de tourisme est en augmentation sauf pour celui de Pont d'Ain.

### **Conseil communautaire.**

La réunion s'est tenue le 07 décembre 2017.

Gilles MAJORCZYK, élu communautaire, fait le point.

- Rythmes scolaires : les élus se sont prononcés majoritairement pour la continuité des rythmes scolaires à 4 jours 1/2 et le conseil s'engage à assurer également la logistique des communes souhaitant repasser à 4 jours. Gilles MAJORCZYK s'est abstenu.
- Création d'un poste de vice-président supplémentaire.

Thierry Dupuis, président du Conseil Communautaire, a proposé la nomination de Béatrice De Vecchi, Maire de Saint - Alban, pour assurer la vice -présidence d'un poste qui aura pour mission de mettre en place un chantier insertion pour l'activité (ACA). Gilles MAJORCZYK s'est opposé par vote, à la création de ce nouveau poste qui entraîne des frais budgétaires supplémentaires (rémunération et nécessité d'une location pour cette activité) et sur le fait que cette nouvelle mission ne fait pas partie des compétences attribuées à la Communauté de Communes.

- Nomination des délégués auprès du Syndicat du Rhône et 3 affluents (SR3a).

Huit personnes ont été désignées pour représenter le Conseil Communautaire auprès du SR3a qui se substitue au Syndicat de la basse Vallée de l'Ain (SBVA).

Gilles MAJORCZYK a fait part de son étonnement sur le choix des candidats; la candidature de Gérard THEVEAUX n'est pas retenue alors que Priay est une commune très impactée par la présence de la rivière d'Ain.

## **TRAVAUX DIVERS:**

Les travaux de renforcement de réseau d'eau potable de Bellegarde aux Carronnières sur la RD90b ont débuté le 30 novembre. Ils seront interrompus du 22 décembre 2017 au 08 janvier 2018 en raison des congés de fin d'année.

Le devis de 15.535, 92€ TTC fait par l'entreprise L. PETTINI a été retenu pour la fourniture et la pose de fourreaux du futur réseau France Télécom au Biez, par anticipation de l'enfouissement du futur réseau fibre optique.

## **INFORMATIONS DIVERSES:**

- Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Une convention avec la SPA de Dompierre-Sur-Veyle réglementant l'enlèvement des animaux errant dans la commune a été souscrite jusqu'en 2017. A la suite de l'annonce de la fermeture de l'établissement de Dompierre-Sur-Veyle à compter du 1er janvier 2018, une prolongation a été proposée par la SPA jusqu'au 30 juin 2018. Après cette date butoir, une solution de remplacement devra être trouvée.

- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le 06 janvier 2018 à 10h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne aux élus le déroulement de la cérémonie.